



FROG

French Routes and Opportunities Garden

« 7 raisons de + de passer par Paris »

Benoît de Juvigny, secrétaire général, AMF

Yves Perrier, président, AFG

Didier Le Menestrel, commission Compétitivité, AFG

Introduction

Des fonds français aux meilleurs standards

- **Une sécurité des investisseurs déjà éprouvée devant les plus hautes cours de justice**
 - Comme par exemple la restitution des actifs par les dépositaires
- **Une gamme de fonds cohérente et complète**
- **Un écosystème unique réunissant les leaders de l'ensemble de la chaîne de valeur, gérants d'actifs, dépositaires, distributeurs, etc**
- **Un régulateur efficace**
 - Délai de 17 jours en moyenne pour agréer un fonds

Introduction - FROG, pour une meilleure visibilité des fonds français à l'international

- **Un environnement réglementaire unifié en Europe**
 - Un corpus de règles unique
 - Des outils de convergence avec l'ESMA
- **Une initiative AMF – AFG qui a fédéré d'autres représentants de la place financière autour d'un objectif commun :**
 - ⇒ Renforcer le positionnement de la gestion française à l'international et lui permettre de disposer des meilleurs outils de distribution pour mieux répondre aux attentes des investisseurs internationaux
 - ⇒ Apporter aux acteurs français ou étrangers ayant fait le choix de domicilier leurs fonds en France les meilleures conditions de leur développement à l'international
- **Deux réflexions menées en parallèle depuis le mois de février 2016**
 - FROG Technology : faciliter la souscription des fonds français [*Routes*]
 - FROG Expertise : offrir une réglementation solide et calibrée sur les réalités des pratiques des professionnels évoluant à l'international [*Opportunities*]

Des innovations pour accroître les flux entre gestionnaires et investisseurs internationaux

+ 1 – Un catalogue d’outils de souscription complet pour une plus grande accessibilité des fonds français

- **D’un modèle français de souscription / rachat automatisé**
 - offrant aujourd’hui une avance technologique, une sécurité opérationnelle et des tarifs compétitifs
 - Parfois perçu comme étant plus contraignant par des investisseurs internationaux en quête de simplicité
- **Vers un catalogue complet et inégalé, adapté à tout type de pratiques internationales en matière de souscription / rachat de fonds**
 - Investir via un ordre automatisé
 - Investir via un intermédiaire sans ouvrir de compte en France auprès du Transfer Agent grâce à l’extension du régime dit de l’intermédiaire inscrit aux fonds d’investissement (projet de loi Sapin 2)
 - Investir via l’ordre direct au centralisateur du fonds
 - Investir via une plateforme de négociation des fonds à la valeur liquidative (à horizon du premier semestre 2017)

+ 2 – Bénéficiaire d'une charte de gouvernance des fonds dédiée

- **Des investisseurs internationaux demandeurs de structures juridiques permettant un droit de regard**
 - Les FCP ont d'ores et déjà la possibilité de mettre en place des comités consultatifs ad hoc
 - Nouveauté : possibilité de transformer un FCP en SICAV en conservant l'historique de performance et le code ISIN
- **Une identification rapide des SICAV choisissant de respecter le futur guide de gouvernance de l'AFG (publication en fin d'année)**
 - Administrateur indépendant : règle des 3 ans
 - L'instance collégiale comporte au moins un tiers de membres indépendants, ou au moins deux
 - Cumul des mandats : information de l'instance collégiale
 - L'instance collégiale doit tenir au moins deux réunions par an

+ 3 - Disposer d'une expertise de gestion plus large

- **Extension des possibilités de délégation de la gestion financière**
 - La liste des entités pour gérer par délégation est étendue à l'ensemble des prestataires de services d'investissement agréés pour fournir un service de gestion de portefeuille pour compte de tiers au sens de la directive MIF
 - SGP devenues entreprises d'investissement
 - Etablissements de crédit
 - Entités équivalentes de pays tiers
 - Assouplissement des conditions de mise en place de la délégation : il ne sera plus nécessaire pour le gérant déléguant d'être aussi expert que le gérant auquel il délègue
- **... dans un cadre préservant les intérêts des investisseurs**
 - Respect du principe de primauté de l'intérêt des porteurs : la société déléguante peut à tout moment donner des instructions complémentaires à la société délégataire et, le cas échéant, mettre fin à la délégation
 - La responsabilité reste du ressort de la société qui délègue
 - Exigence d'un renforcement des ressources en matière de gestion des risques

=> Possibilité pour Paris de devenir un hub de qualité pour les gérants internationaux

+ 4 - Renforcer la comparabilité des fonds français (1/2)

- **Mise en place d'une liberté de présentation des stratégies des fonds d'investissement = usage ou non d'une classification**
 - Une spécificité française dont l'objectif était d'assurer une meilleure information au grand public en différenciant les OPC en fonction de la nature principale des investissements opérés (actions, obligations, court terme) et des zones géographiques couvertes
 - Possibilité pour les fonds de conserver cette classification qui restera normée par l'AMF comme outil de pédagogie
 - Une décision liée à l'expérience DICI (bonne information des clients retail)
- ⇒ Choix de l'optionalité pour une plus grande flexibilité dans la manière de décrire les fonds auprès des investisseurs

- **Une communication plus transparente sur les frais de gestion tenant compte des pratiques internationales**
 - Aujourd’hui, affichage dans le prospectus d’un taux unique de frais affectés au fonds : rémunération au titre de la gestion financière + frais externes à la société de gestion
 - ⇒ Des frais de gestion aujourd’hui compétitifs mais une présentation donnant l’impression de frais plus élevés
 - Privilégier demain une segmentation des frais permise par la réglementation :
 - frais de gestion financière
 - frais administratifs externes à la SGP

... tout en préservant l’information de l’investisseur

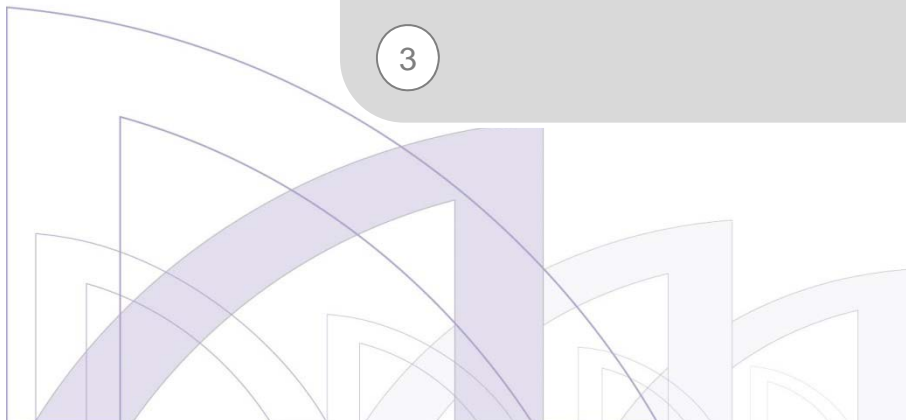
- Une information segmentée, mais présente
- Des listes exhaustives des frais de gestion financière et des frais administratifs externes
- Evolution des règles en cas de majoration des frais hors frais de gestion

+ 6 - Gérer de la meilleure façon sa stratégie d'investissement

- **De nombreux outils de gestion de la liquidité à disposition des gestionnaires dans le meilleur intérêt des fonds**
- **Une palette complétée pour tenir compte des pratiques et travaux internationaux**
 - Le projet de loi Sapin 2 : extension de la possibilité de plafonnement des demandes de rachats à tous les fonds, en cas de circonstances exceptionnelles
 - Encadrement des conditions d'application de ce mécanisme, notamment pour garantir le traitement équitable des porteurs en fonction des conditions de marché

+ 7 - Offrir de nouvelles possibilités en matière de pré-commercialisation

- **La possibilité de tester l'appétit des investisseurs préalablement au lancement d'un OPCVM ou d'un FIA pour encourager l'innovation et la création dans un cadre juridique défini**
 - 50 investisseurs au plus (investisseurs professionnels ou non professionnels dont la souscription initiale serait supérieure ou égale à 100 000 euros)
 - Absence de remise d'un bulletin de souscription
 - Absence de remise d'une documentation présentant une information définitive sur les caractéristiques du fonds
- ⇒ Sous ces conditions, la pratique de pré-commercialisation n'est pas considérée comme un acte de commercialisation
- ⇒ Elle ne requiert pas d'obtention préalable d'un visa



Faire de Paris LA place de référence de la gestion d'actifs dans l'Union européenne



Des objectifs pour une communication offensive

1

Faire connaître les atouts de la gestion française

2

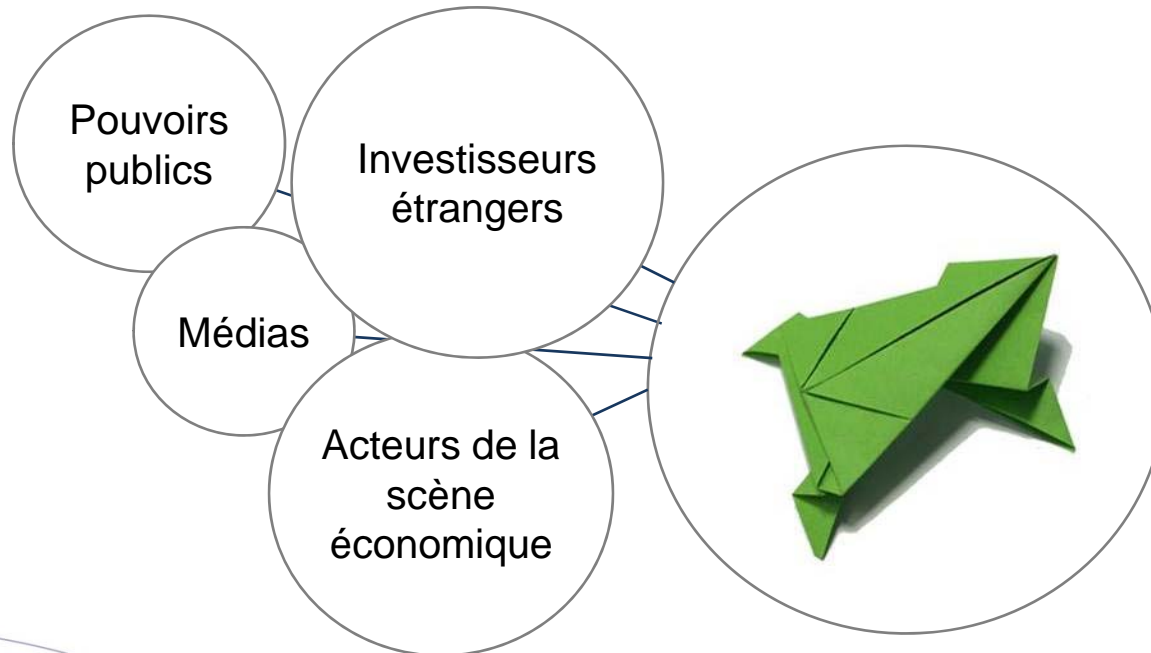
Mettre en avant l'attractivité de Paris

3

Par des arguments simples et concrets qui tordent le cou aux idées reçues

- **Au centre du dispositif : un ambassadeur pour la gestion française, Jean-Louis Laurens**
- **Des ressources dédiées** à l'AFG en support de l'ambassadeur (2 ETP)
- **La contribution budgétaire** attendue des autres associations : AF2I, AFTI, AFIC, ASPIM...
- L'implication des **SGP françaises**

Se faire entendre



Partout dans le monde

- | <u>Europe</u> | <u>Asie</u> | <u>Amérique</u> |
|---------------|----------------|-----------------|
| - Italie | - Singapour | - Etats-Unis |
| - Espagne | - Hong Kong | |
| - Suisse | - Chine | |
| - Benelux | - Corée du Sud | |
| - Allemagne | - Japon | |
| - Royaume-Uni | | |



Avec le soutien de partenaires stratégiques

- Ministère des affaires étrangères et du développement international
- Réseaux et initiatives françaises à l'étranger (CCI, fondations, Paris Europlace...)
- Autres services de l'Etat (Trésor, Business France, Expertise France)

Le plan d'action : déjà quelques résultats concrets

- **Un ambassadeur** d'ores et déjà opérationnel
- **Une série de réunions-pays** lancée en avril 2016 (Belgique, Suisse, Italie déjà réalisées) et qui se poursuivra en 2017
- **Une palette complète d'outils de communication** en cours de réalisation, à l'usage de tous les acteurs du projet

FROG Communication

Rendez-vous dans 6 mois pour un premier bilan !

- **7 mesures pour favoriser le développement de la place de Paris à l'international = 7 raisons de plus pour les acteurs français et étrangers de choisir Paris pour développer leurs activités**
- **Une communication offensive à l'international**
- **Instauration d'un rendez-vous annuel du groupe FROG**

Annexe



Jean-Louis Laurens

était précédemment associé-gérant et président du comité de gérance de Rothschild & Cie Gestion depuis 2009. De 2005 à 2009, il présidait les filiales de Robeco en France avant de prendre la responsabilité mondiale de la gestion d'actifs du groupe. De 1999 à 2005, il occupait chez AXA les responsabilités de directeur général délégué d'AXA Investment Managers et de PDG d'AXA IM France, Benelux, Italie et Espagne. De 1995 à 1999, il était président du directoire de Dresdner Kleinwort Benson. Il a commencé son parcours professionnel chez HSBC avant de rejoindre, en 1993, Morgan Stanley en tant que directeur général adjoint à Paris, directeur exécutif international et coresponsable des activités de «corporate finance» pour la France.

Jean-Louis Laurens est trilingue Français, Anglais, Allemand, diplômé d'HEC et docteur en économie.